

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Pôle Action Sociale du CCAS de la Ville de Limoges a en charge la prévention, le développement social et la lutte contre les exclusions.

Ces interventions revêtent des formes très diversifiées qui s'adressent aux populations les plus fragiles, les plus en difficulté ou en situation d'exclusion sur la commune.

Selon la loi, le Département est compétent en matière d'action sociale. Aussi, les actions du CCAS, dans ce domaine, sont menées en complément et en collaboration avec les institutions sociales sur le territoire de la commune.

Les missions du Pôle concernent :



> **L'accueil, l'information et l'orientation pour l'accès aux droits sociaux**

Ce service d'accueil, d'information, et d'orientation est chargé de l'accès aux droits sociaux et du lien avec les différents partenaires.

> **L'aide légale**

C'est une mission obligatoire que le C.C.A.S. doit remplir.

Dans ce cadre, le service IIS a l'obligation d'assurer la domiciliation des personnes sans domicile fixe ou stable, afin de mettre à leur disposition une adresse postale où recevoir leur correspondance dans le respect du cadre législatif défini.

Il instruit également les demandes de RSA (Revenu de Solidarité Active) en lien avec les services de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

> **L'aide facultative**

L'aide facultative s'inscrit dans la mission de développement, de prévention sociale et de lutte contre les exclusions. Elle consiste en un soutien ponctuel ou un accompagnement individualisé et peut également dispenser des aides matérielles (alimentaires ou autres), sous la forme de prestations remboursables ou non remboursables. Le type de soutien apporté résulte de l'analyse de chaque situation sur la base des justificatifs des personnes.

Les principes d'intervention sont définis dans le règlement d'aide facultative du C.C.A.S.

Il s'agit, prioritairement, d'un soutien aux besoins de première nécessité des personnes (habitat, alimentation, santé), aux démarches d'insertion (liées à la formation, au maintien de l'activité professionnelle ou à la recherche d'un emploi) et à la prévention.

Pour bénéficier des aides du C.C.A.S., il est impératif de fournir une pièce d'identité en cours de validité, de résider sur la commune de Limoges depuis 6 mois révolus et d'être majeur.

L'aide du CCAS est ponctuelle et subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle ne peut être obtenue qu'en dernier recours après sollicitation de l'ensemble des dispositifs légaux et réglementaires.

En appui des diverses formes d'aides attribuées, des mesures d'accompagnement sont assurées par les travailleurs sociaux du service IIS; elles concernent essentiellement l'information, le conseil et l'accompagnement social éducatif et budgétaire des bénéficiaires.



Service Information et Intervention Sociales

Secrétariat : 05-55-45-97-71

Permanence Travailleur Social : 05-55-45-97-59



La médiation de rue

La lutte contre la grande exclusion concerne la médiation sociale de rue. Elle est effectuée par deux travailleurs sociaux « médiateur de rue » auprès des personnes en situation d'errance et de marginalisation, notamment en centre-ville, qu'il approche, suit et accompagne dans les diverses démarches d'accès aux droits (logement, santé, etc.).

L'équipe est complétée par un travailleur social de l'ARSL – Centre de jour.

Un des objectifs de cette action est de faciliter toutes démarches pouvant conduire de l'errance à l'insertion.

Ils sont aussi chargés, par la médiation, de faciliter les relations entre personnes à la rue, commerçants, administrations, riverains, police, etc.



Service Médiation et Réinsertion Sociales

Secrétariat : 05-55-45-85-31

Travailleur Social : 05-55-45-97-57

Travailleur Social : 06-88-06-32-92

Travailleur Social : 06 99 68 02 73

La plate-forme de services de proximité, PROXIMAIN

Afin de répondre au mieux à la demande des usagers, la plate-forme de services de proximité PROXIMAIN, via un numéro vert (0 800 00 87 87), propose gratuitement une mise en relation avec des associations ou entreprises adhérentes pour tous vos travaux dans le domaine de l'habitat (plomberie, électricité, entretien parcs et jardins, petits travaux de bricolage, menuiserie, isolation, serrurerie...).

Elle simplifie et sécurise vos recherches, elle fait intervenir des associations et des entreprises artisanales adhérentes répondant à une charte de qualité.

PROXIMAIN s'adresse aux personnes demeurant à Limoges et dans le département (propriétaire-occupant ou locataire).

De plus, le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder, sous conditions de ressources, une aide financière aux personnes demeurant à Limoges (locataires et propriétaires occupants).

Démarche qualité : après chaque intervention, PROXIMAIN réalise un suivi personnalisé des interventions pour s'assurer de l'entière satisfaction des usagers.

> [Téléchargez la plaquette \(https://www.limoges.fr/sites/default/files/pdf_preview/proximain.pdf\)](https://www.limoges.fr/sites/default/files/pdf_preview/proximain.pdf)

19 02 04 CCAS flyer proximain



> **Jobs Actions Jeunes**

Cette action propose une alternative à l'aide financière directe en permettant à un public de jeunes âgés de 18 à 24 ans rencontrant des difficultés, notamment d'insertion professionnelle, d'effectuer une activité rémunérée de 3 ou 4 jours par mois auprès d'associations d'utilité sociale (banque alimentaire, épicerie sociale et éducative, restaurant du cœur...) et d'entreprises d'insertion (Atelier 2N, la Boîte à papier...) dans le respect des règles d'un contrat de travail.

Ce dispositif valorise les jeunes qui identifient les missions à un emploi ordinaire et qui visent au maintien ou à la création de liens sociaux.

> **Accueil Social des Jeunes**

Ce service s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 24 ans confrontés à des difficultés sociales et professionnelles, orientés par des travailleurs sociaux (Conseil Départemental, Mission Locale, Association de Réinsertion Sociales du Limousin, Assistantes Sociales Scolaire / CROUS...)

> **2 dispositifs au sein de ce service :**

- Un dispositif d'hébergement : Allocation Logement Temporaire (ALT) à destination des jeunes confrontés à des difficultés pour accéder à un logement. Le CCAS loue 26 logements répartis sur la commune de Limoges, via : Habitat et Humanisme, Varlin Pont neuf, Mutualité 87, ADOMA, Résidence Saint Martial et Limoges Habitat.

Ce dispositif accueille des jeunes sans ressources ou avec des ressources irrégulières et non pérennes n'excédant pas 500 euros par mois. A noter que les jeunes hébergés bénéficient de l'accès à l'Épicerie Sociale et Éducative de la Ville de Limoges.

Un accompagnement social est proposé, par les travailleurs sociaux du service, à tous les jeunes hébergés ainsi que des ateliers collectifs mensuels autour de thématiques telles : le logement, la citoyenneté, l'accès aux droits, l'estime de soi...

Un psychologue de l'association d'Accompagnement Social et Psychologique rencontre tous les jeunes du dispositif. Le temps de présence est de six mois renouvelable une seule fois.

- Un dispositif d'accompagnement socio-éducatif à destination des jeunes de 18 à 24 ans, rencontrant des difficultés. Cet accompagnement vise à prévenir l'exclusion sociale en facilitant les démarches vers les dispositifs de droit commun, et soutenir les jeunes dans la résolution de problèmes représentant un réel frein à leur insertion sociale et professionnelle.

Les orientations sont effectuées par les travailleurs sociaux (Mission Locale, Conseil Départemental, Association de réinsertion sociale du Limousin...).

www.crous-limoges.fr (<http://www.crous-limoges.fr>). Tous les jeunes en difficulté sociale qui ont commencé leurs démarches d'[installations](https://agence-energie.com/edf/haute-vienne/limoges) (<https://agence-energie.com/edf/haute-vienne/limoges>) (internet, gaz...) à Limoges peuvent quand même contacter les différents services d'aide pour recevoir des subventions.

L'enregistrement des demandes de logements sociaux

Le service Accueil Logement est chargé de recevoir et de renseigner les personnes qui souhaitent obtenir un logement social sur la commune de Limoges auprès des différents bailleurs sociaux (Limoges Habitat, Dom'Aulim, SCALIS...).

Le demandeur dépose un dossier complet comprenant obligatoirement la pièce d'identité ou le titre de séjour en cours de validité.

Cette demande est enregistrée avec un numéro unique dans le SNE (Système national d'enregistrement) et donc mise à disposition des bailleurs sociaux concernés pouvant ensuite faire des propositions en fonction des logements vacants mais également des choix du demandeur. Lorsqu'un logement du contingent est vacant, le service propose des candidats au bailleur social concerné.

La gestion du contingent de logements sociaux de la mairie

Le service Accueil Logement a en charge la gestion du parc des réservations municipales. Il est en lien direct avec l'ensemble des bailleurs sociaux.



Service Stratégie Urbaine et Urbanisme Règlementaire
Service Accueil-Logement
9 place Léon Betoulle
87000 LIMOGES
Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30
Secrétariat : 05-55-45-61-36



L'épicerie sociale et éducative

Une épicerie sociale et éducative mise en place par la Ville de Limoges vous permet de financer un projet, une dette et de favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes en difficulté et ainsi lutter contre l'isolement.

Dans ce dispositif, l'usager est, tout d'abord, obligatoirement orienté par un travailleur social prescripteur (Conseil Départemental, Mission locale, l'UDAF, CROUS...).

Le bénéficiaire signe un contrat d'engagement ; la bonne réalisation de son projet est effectuée par un travailleur social et conditionne son maintien dans l'épicerie.

Le demandeur doit présenter un projet : réparer sa voiture, régler un dépôt de garantie, passer le permis de conduire, financer une formation professionnelle, etc...

Etre bénéficiaire de l'épicerie sociale et éducative lui permettra, grâce aux économies réalisées sur son budget alimentaire, de financer le projet.

En effet, le demandeur paie entre 10 et 30 % de la valeur réelle des produits qu'il achète à l'épicerie pendant tout le temps nécessaire pour économiser l'argent nécessaire à l'aboutissement du projet.

Le demandeur devra aussi participer à des ateliers thématiques et pédagogiques sur la cuisine, les économies d'énergie...

Des ateliers esthétiques et coiffure lui sont aussi proposés.

L'objectif étant de concourir à l'autonomie des personnes et de créer du lien social.

> [Téléchargez la plaquette Épicerie sociale et éducative](https://www.limoges.fr/sites/default/files/epiceriesolidaire.pdf)
(<https://www.limoges.fr/sites/default/files/epiceriesolidaire.pdf>)



Épicerie Sociale et Éducative
Tel : 05 55 45 86 47

Les jardins familiaux

Jardins familiaux

Avec leurs petites parcelles soigneusement cultivées, les jardins ouvriers font partie intégrante du paysage de Limoges. Au goût du jardinage s'ajoute un aspect social propice à la convivialité et au partage, contribuant ainsi à créer du lien et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers.

Ce sont ainsi 283 parcelles à jardiner que la Ville propose sur quatre sites: Beaubreuil, la Bastide, Auzette et l'Aurence), soit près de 9 hectares.

> [Parcs et jardins](https://www.limoges.fr/node/4569) (<https://www.limoges.fr/node/4569>)



LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

<https://www.limoges.fr/pratique/centre-communal-daction-sociale-ccas>

L'enregistrement des demandes de logements sociaux

Le service Accueil Logement est chargé de recevoir et de renseigner les personnes qui souhaitent obtenir un logement social sur la commune de Limoges auprès des différents bailleurs sociaux (Limoges Habitat, Dom'Aulim, SCALIS...).

Le demandeur dépose un dossier complet comprenant obligatoirement la pièce d'identité ou le titre de séjour en cours de validité.

Cette demande est enregistrée avec un numéro unique et mise à disposition des bailleurs sociaux concernés pouvant ensuite faire des propositions en fonction des logements vacants mais également des choix du demandeur.

Lorsqu'un logement du contingent est vacant, le service propose des candidats au bailleur social concerné.

La gestion du contingent de logements sociaux de la mairie

Le service Accueil Logement a en charge la gestion du parc des réservations municipales.

- › Service Stratégie Urbaine et Urbanisme Règlementaire
Service Accueil-Logement
9 place Léon Betoulle
87000 LIMOGES
Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30
Secrétariat : 05-55-45-61-36
- › [Demande de logement \(https://www.limoges.fr/node/5876\)](https://www.limoges.fr/node/5876)



Vous habitez Limoges... Vous aimez lire, écouter de la musique, feuilleter des magazines ou regarder des DVD ? mais... vous êtes isolé(e) chez vous, de manière temporaire ou définitive.

Votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer jusqu'à la bibliothèque la plus proche ?
Personne ne peut le faire pour vous ? alors...

Vous pouvez bénéficier du portage à domicile simplement et gratuitement.



PLUS D'INFORMATIONS

bfm.limoges.fr (<http://bfm.limoges.fr/>)

Tel : 05 55 45 96 14

E-mail : bfm_actions_exterieures@ville-limoges.fr

Service actions extérieures Bfm centre-ville

2 Place Aimé-Césaire

87032 Limoges

